



---

**Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe**

**Relevé de décisions de l'Assemblée générale  
du lundi 11 décembre 2023**

---

**Point 3 de l'ordre du jour : Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale du 11 mai 2023**

	<b>Membre(s)</b>	<b>Nombre de voix</b>
Présents :	11	37
Absent(s) ayant donné procuration :	8	24
Total :	19	61

**Compte rendu de l'Assemblée générale du 11 mai 2023** : Documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

**Décision :**

Les membres de l'assemblée générale adoptent à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée générale du groupement du 11 mai 2023.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :	19
Présents :	11
Représentés :	8
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 11 décembre 2023

La Présidente :



## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Relevé de décisions de l'Assemblée générale du lundi 11 décembre 2023

#### Point 5 de l'ordre du jour : Budget supplémentaire pour l'exercice 2023

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	37
Absent(s) ayant donné procuration :	8	24
Total :	19	61

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 dans sa version en vigueur ;
- la délibération du groupement d'intérêt public en date du 11 mai 2023 approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2022 ;
- la délibération du groupement d'intérêt public en date du 11 mai 2023 portant affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

**Budget supplémentaire 2023** : Documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

#### Décision :

Les membres de l'assemblée générale adoptent à l'unanimité le budget supplémentaire pour l'exercice 2023.

#### Résultat du vote :

Nombre de votants :	19
Présents :	11
Représentés :	8
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 11 décembre 2023

La Présidente :



## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Relevé de décisions de l'Assemblée générale du lundi 11 décembre 2023

#### Point 6 de l'ordre du jour : Décision Modificative – Convention de remboursement des dépenses engagées en 2022 et 2023 par la Région au titre des activités du GIP

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	37
Absent(s) ayant donné procuration :	8	24
Total :	19	61

Vu la délibération de l'Assemblée générale du 11 mai 2023 relative à l'adoption d'une convention de remboursement des dépenses engagées en 2022 et 2023 par la Région au titre des activités du GIP

**Décision Modificative – Convention de remboursement des dépenses engagées en 2022 et 2023 par la Région au titre des activités du GIP** : Documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

#### Décision :

Les membres de l'assemblée générale prennent acte des modifications validées par le bureau du 28 novembre 2023.

La directrice générale est autorisée à signer la convention de remboursement modifiée.

#### Résultat du vote :

Nombre de votants :	19
Présents :	11
Représentés :	8
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 11 décembre 2023

La Présidente :

---

## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Relevé de décisions de l'Assemblée générale du lundi 11 décembre 2023

---

#### Point 7 de l'ordre du jour : Adoption du budget prévisionnel pour l'exercice 2024

##### Point 7.1

**Objet :** Fixation du montant et des modalités de versement des contributions statutaires 2024 des membres de Grand Est-Europe

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	37
Absent(s) ayant donné procuration :	8	24
Total :	19	61

Conformément à l'article 7, et notamment l'article 7.1 de la convention constitutive du GIP, chaque membre du groupement et partenaire associé s'acquitte d'une contribution statutaire obligatoire qui permet notamment de financer les charges du groupement. Le montant de cette contribution statutaire, correspondant aux paliers visés à l'article 6, est déterminé par l'assemblée générale et est précisé chaque année dans le cadre de la préparation du projet de budget.

#### **Budget primitif 2024 et contributions statutaires des membres pour l'année 2024**

Documents transmis aux membres de l'assemblée générale

Il est rappelé que la contribution statutaire de la Région Grand Est aux charges de fonctionnement prend la forme de l'affectation, sans contrepartie financière, de personnel, de locaux, d'équipements. Pour l'année 2024, le montant de cette contribution est évalué à :

- 233 229 euros d'apport en personnels correspondant à 50% de la masse salariale de 6 agents de l'équipe de Grand Est-Europe, sous statut de titulaire ou de contractuel de la fonction publique territoriale, à savoir : le directeur, le directeur-adjoint et 4 conseillers thématiques ;
- 36 000 euros d'apport en nature (locaux et équipements) correspondant à 50% de la valeur locative des 6 postes de travail mis à disposition des agents mentionnés ci-dessus.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

#### **Décision :**

L'assemblée générale à l'unanimité :

- adopte la fixation du montant des contributions statutaires de ses membres et des partenaires associés tel que proposé pour l'année 2024 ;
- décide du recouvrement de ces contributions à hauteur de 230 400 euros au titre de l'année 2024 avec un appel à contribution exigible dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.



Représentation du Grand Est  
auprès de l'Union Européenne

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :	19
Présents :	11
Représentés :	8
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 11 décembre 2023

La Présidente :



## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Relevé de décisions de l'Assemblée générale du lundi 11 décembre 2023

#### Point 7.2 : Adoption du budget primitif pour l'exercice 2024

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	37
Absent(s) ayant donné procuration :	8	24
Total :	19	61

Conformément à l'article 16 de la convention constitutive, l'assemblée générale adopte le budget prévisionnel annuel du groupement

**Budget prévisionnel 2024 et contributions statutaires des membres** : documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

#### Décision :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2024 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe.

#### Résultat du vote :

Nombre de votants :	19
Présents :	11
Représentés :	8
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 11 décembre 2023

La Présidente :

---

**Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe****Relevé de décisions de l'Assemblée générale  
du lundi 11 décembre 2023**

---

**Point 8 : Adoption du programme de travail 2024**

	<b>Membre(s)</b>	<b>Nombre de voix</b>
Présents :	11	37
Absent(s) ayant donné procuration :	8	24
Total :	19	61

Conformément à l'article 16 de la convention constitutive, l'assemblée générale adopte le programme de travail annuel du groupement.

**Programme de travail prévisionnel 2024** : document transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

**Décision :**

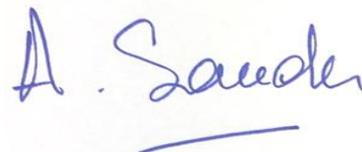
L'assemblée générale adopte à l'unanimité le programme de travail 2024 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe.

**Résultat du vote :**

Nombre de votants :	19
Présents :	11
Représentés :	8
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 11 décembre 2023

La Présidente :



A. Sauder



## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Relevé de décisions de l'Assemblée générale du lundi 11 décembre 2023

#### Point 9 : Adhésion à des réseaux européens d'intérêt commun

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	37
Absent(s) ayant donné procuration :	8	24
Total :	19	61

Conformément au programme de travail prévisionnel 2024 et aux grandes orientations du groupement.

**Programme de travail prévisionnel 2024** : document transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

#### Décision :

L'assemblée générale à l'unanimité :

- définit que dans le cadre de son programme de travail annuel 2024, Grand Est-Europe adhèrera à des réseaux européens répondant à des enjeux communs prioritaires conformément aux grandes orientations du groupement ;
- prend acte que, conformément aux statuts du GIP, les décisions d'adhésion de Grand Est-Europe à ces réseaux relèvent de la compétence du Bureau, qui en informera les membres.

#### Résultat du vote :

Nombre de votants :	19
Présents :	11
Représentés :	8
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 11 décembre 2023

La Présidente :

## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

### Relevé de décisions de l'Assemblée générale du lundi 11 décembre 2023

#### Point 10 : Fixation de la date de renouvellement du bureau du groupement en décembre 2024

	Membre(s)	Nombre de voix
Présents :	11	37
Absent(s) ayant donné procuration :	8	24
Total :	19	61

Vu l'article 16 de la convention constitutive relatif à l'élection du Président et des quatre Vice-présidents par l'Assemblée générale du groupement pour une durée de 3 ans renouvelable.

Vu les délibérations de l'Assemblée générale du 11 septembre 2021 relative à l'élection du Président et des quatre vice-présidents du groupement et celle du 9 décembre 2022 relative au renouvellement d'un membre du Bureau du groupement.

Il est proposé de procéder au renouvellement complet de l'ensemble des membres du Bureau actuellement en fonction lors de la dernière Assemblée générale de l'exercice 2024.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

#### Décision :

L'assemblée générale à l'unanimité décide :

- de fixer la date de renouvellement du Président et des quatre Vice-présidents du groupement à la date de la dernière Assemblée générale de l'exercice 2024.
- de procéder à un appel à candidature auprès des membres de l'Assemblée générale en amont pour les différents postes à pourvoir lors de ce renouvellement dans un délai de 30 jours précédant cette réunion.

#### Résultat du vote :

Nombre de votants :	19
Présents :	11
Représentés :	8
Nombre de voix pour :	61
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Fait le 11 décembre 2023

La Présidente :

